

## ■ Un comité d'accueil pour le conseil municipal

Lundi soir, les conseillers municipaux d'Hambach ont eu droit à un comité d'accueil à leur arrivée à la mairie. Une vingtaine d'opposants au projet de centrale étaient en effet présents avec des pancartes dénonçant les dangers des lignes à très haute tension. Leur but ? Inciter les conseillers municipaux de la commune à voter contre le premier point de l'ordre du jour du conseil, qui portait sur un avis de l'assemblée concernant la déclaration d'utilité publique pour la création de la ligne de 400 000 volts devant rejoindre la ligne Marlenheim-Vigy. Ils dénonçaient des risques de cancer liés aux champs électromagnétiques, ainsi qu'une législation française plutôt moins sévère que celle d'autres pays européens.

Dix manifestants sont montés dans la salle du conseil pour assister aux débats sur ce point précis. Le maire, Gaston Meyer, a lu le courrier du préfet avant de présenter au conseil le tracé prévu dans la commune. Un tracé qui passe notamment par le chemin du



*Gaston Meyer, maire d'Hambach, arrive à la mairie pour le conseil municipal. Accueilli par les opposants à la centrale, il n'en garde pas moins le sourire.*

Schottenhof, un espace boisé classé. Le conseil municipal était appelé à « donner un avis sur ce projet de ligne », a précisé le maire, « la mise en conformité du PLU (Plan local d'urbanisme) sera faite par le préfet ». Il a ajouté qu'une enquête publique devrait suivre pour cette ligne de 400 000 volts, comme c'est le cas actuellement pour la ligne de 225 000 volts (le commis-

saire enquêteur sera à Hambach le 10 juin de 14h à 17h, le 23 juin de 9h à 12h et le 11 juillet de 14h à 17h).

Après cette lecture, Raymond Rausch a alors pris la parole pour rappeler que le 27 juillet 2009, le conseil municipal d'Hambach avait donné un avis défavorable à l'implantation de la centrale. Il a appelé à voter de la même façon ce soir-là pour « rester cohérent ».

Gaston Meyer lui a rétorqué qu'à l'époque, les conseillers municipaux n'avaient pas connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, avant d'afficher clairement son opinion : « Je suis pour ». Après quelques échanges, le conseil municipal a donné, à la majorité (2 contre, 3 abstentions), un avis favorable sur ce point.

*Thomas Lepoutre*